

Conseil d'administration

Séance du 25 novembre 2025

Délibération n°17-2025

Approuvant le budget rectificatif n°3 de l'exercice 2025

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.331-8 et suivants, R.331-23 et suivants définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du conseil d'administration et R.331-38 et suivants relatifs aux dispositions financières et comptables régissant l'établissement ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment ses articles 175, 176 et 177 ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2021, modifié par arrêtés préfectoraux des 7 février 2022 et 11 janvier 2023, portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du Parc national du Mercantour ;

Vu la délibération n°18-2024 du conseil d'administration du 28 novembre 2024 approuvant le budget initial 2025, modifié par délibérations n°03-2025 du conseil d'administration du 11 mars 2025 et n°11-2025 du conseil d'administration du 8 juillet 2025 ;

Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil d'administration du Parc national du Mercantour, modifié par délibération du 13 mars 2020 ;

Considérant la note de l'ordonnateur et ses annexes adressées dans le dossier de séance ;

Considérant la procédure de vote en ligne mise en place par le Parc national et les résultats issus de ce dispositif, cette séance du conseil d'administration s'étant déroulée en visio-conférence et en présentiel ;

Suite à l'exposé en séance et sur proposition du président :

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du Parc national du Mercantour :

Article 1 : vote les autorisations budgétaires suivantes :

- **94,47 ETPT dont 81,58 ETPT sous plafond et 12,89 ETPT hors plafond**
- **10 884 316,76 € d'autorisations d'engagement dont :**
 - 6 525 000,00 € en personnel
 - 2 183 771,39 € en fonctionnement
 - 257 666,00 € en intervention
 - 1 917 879,37 € en investissement
- **10 905 644,14 € de crédits de paiement dont :**
 - 6 525 000,00 € en personnel
 - 2 301 826,87 € en fonctionnement
 - 200 000,00 € en intervention
 - 1 878 817,27 € en investissement
- **11 171 393,32 € de prévisions de recettes**
- **265 749,18 € de solde budgétaire**

Article 2 : le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

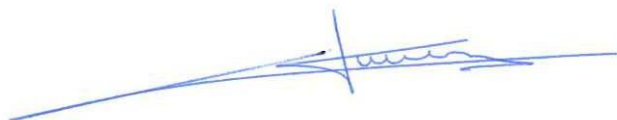
- - 15 404.52 € de variation de trésorerie
- 83 522.50 € de résultat patrimonial
- 543 522,50 € de capacité d'autofinancement
- - 317 063.70 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

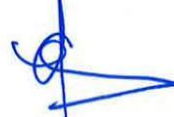
A Nice, le 25 novembre 2025

Le président
du conseil d'administration

A blue ink signature consisting of a long horizontal stroke followed by a series of loops and a final vertical stroke.

Charles Ange GINESY

La directrice
du Parc national du Mercantour

A blue ink signature featuring a circular loop at the top, followed by a series of horizontal and vertical strokes.

Aline COMEAU